

Résultats de l'enquête flash Covid-19 auprès des structures de l'insertion par l'activité économique

Afin de recueillir des informations relatives à l'impact de la crise sanitaire sur les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), la Dares a réalisé du 22 avril au 4 mai une enquête flash auprès des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE). Cette note en présente les principaux résultats.

Le terrain de cette enquête a été conduit du 22 avril au 4 mai via un questionnaire en ligne, réalisé par la Dares après concertation avec la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et le Conseil de l'inclusion dans l'emploi (CIE). L'enquête a été menée de manière exhaustive auprès de toutes les SIAE de France. Le taux de réponse sur l'ensemble des structures de l'IAE est de 37 %¹, soit 1 550 structures.

Les données d'enquête ont ensuite été redressées statistiquement afin de rendre l'échantillon des SIAE qui ont répondu à l'enquête représentatif de l'ensemble des SIAE de France².

Encadré 1 : Rappels sur l'IAE

L'insertion par l'activité économique (IAE) consiste en un accompagnement dans l'emploi destiné à aider les personnes très éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer un contrat de travail, doublée d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins d'accès à l'emploi. En complément de l'accompagnement dispensé, les salariés peuvent bénéficier de formations adaptées à leurs besoins.

S'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, l'IAE mobilise environ 4 000 structures qui reçoivent chaque année des aides financières dont le montant varie en fonction du nombre de salariés accueillis, du projet d'accompagnement et du type de structure.

Compte tenu de l'offre locale et des spécificités des personnes orientées vers l'IAE, les parcours d'insertion se déroulent dans quatre types de structures. Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les entreprises d'insertion (EI) accueillent les salariés au sein même de leur structure, tandis que les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) proposent des missions ou des mises à disposition auprès d'entreprises ou de particuliers.

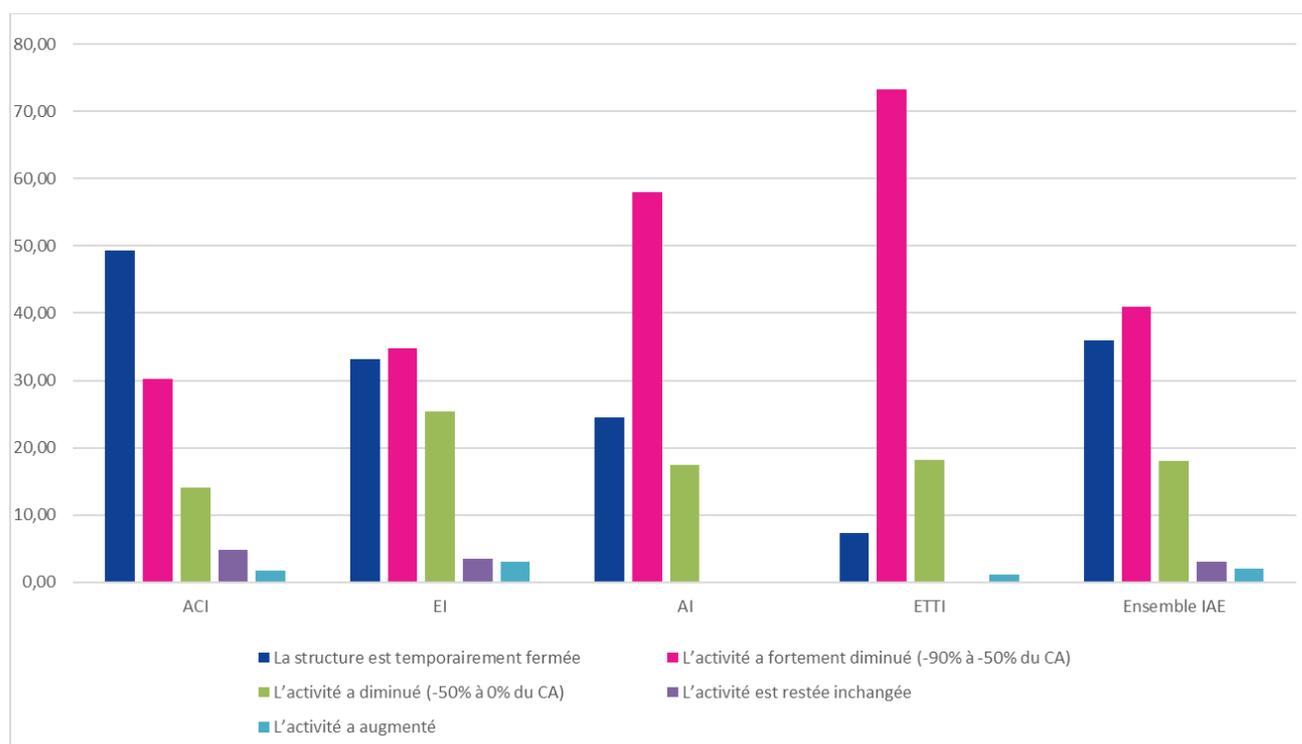
¹ Par type de structure les taux de réponses sont de respectivement 43 % (ACI), 36 % (EI), 30 % (AI) et 29 % (ETTI)

² Les réponses sont redressées selon une méthode en deux étapes : 1 en corrigeant le biais de réponse dû à la non-réponse totale par la méthode des groupes de réponses homogènes à partir d'une modélisation de la non-réponse par régression logistique puis 2 en utilisant la méthode de calage sur marge, les marges utilisées étant les régions et les tailles de SIAE. En pratique les résultats bruts et redressés ne diffèrent que très marginalement.

Pendant le confinement, près d'une structure sur trois a fermé et près d'un salarié en insertion sur cinq a vu son contrat prendre fin

Plus de 95 % des structures de l'IAE ont baissé ou stoppé leur activité pendant le confinement (Graphique 1). Les EI et ACI sont plus souvent fermées : cette situation concerne 44 % des ACI et EI contre 20 % des AI et ETTI (soit en moyenne 36 % de l'ensemble des SIAE) tandis que les AI et ETTI sont plus nombreuses à être restées ouvertes tout en accusant une chute de plus de moitié de leur activité : cette situation concerne 62 % des AI et ETTI contre 32 % des ACI et EI (soit en moyenne 41 % de l'ensemble des SIAE).

Graphique 1 : Évolution de l'activité depuis le début de la crise par type de structure



Note de lecture : 49 % des ACI déclarent avoir dû temporairement fermer.

Source : Dares, enquête flash Covid-19 IAE, mai 2020.

Champ : Ensemble des SIAE ; France entière.

Les effectifs en insertion ont baissé de 21 % en moyenne, avec une forte disparité entre les structures : - 54 % dans les ETTI et - 28 % dans les AI contre - 8 % dans les EI et - 4 % dans les ACI. De manière similaire, par structure, 29 % des ACI et EI et 58 % des ETTI et AI déclarent que leurs effectifs ont baissé depuis mi-mars. Ces disparités peuvent être expliquées par le mode de fonctionnement plus souple des AI et ETTI, qui recourent à des missions d'intérim et peuvent donc plus facilement moduler leur activité.

70 % des structures dont les effectifs ont baissé déclarent avoir eu recours au non-renouvellement de contrats et 32 % à une annulation ou un report d'embauches ; seules 10 % ont rompu des contrats. **87 % des structures déclarent avoir eu recours au chômage partiel :** 53 % en raison de la restriction d'activités autorisées pendant le confinement, 53 % en raison d'une baisse de leurs débouchés et 62 % en raison de l'impossibilité de maintenir leur activité tout en assurant les mesures de sécurité sanitaire pour leurs salariés. Concomitamment, 22 % des structures ont renouvelé de manière exceptionnelle des contrats de salariés en insertion placés en activité partielle.

Tableau 1 : Solutions auxquelles ont recouru les SIAE dont les effectifs ont baissé

	Moyenne	Écart-Type	Obs
Le non renouvellement de contrats	70 %	0,46	1 608
L'annulation ou le report d'embauches prévues	32 %	0,47	1 608
Des ruptures de contrats	10 %	0,30	1 608

Note de lecture : 70 % des SIAE dont les effectifs ont diminué déclarent avoir eu recours au non renouvellement de contrats

Source : Dares, enquête flash Covid-19 IAE, mai 2020

Champ : 1 608 SIAE dont les effectifs ont baissé ; France Entière

Tableau 2 : Raisons pour lesquelles les SIAE ont eu recours au chômage partiel

	Moyenne	Écart-Type	Obs
Manque d'effectifs encadrants	6 %	0,24	3 658
Fermeture obligatoire dans le cadre des restrictions de certaines activités	53 %	0,50	3 658
Réduction des débouchés / commandes / missions	53 %	0,50	3 658
Impossibilité de maintenir l'activité en assurant la sécurité des salariés	62 %	0,49	3 658

Note de lecture : 53 % des SIAE qui ont eu recours au chômage partiel déclarent qu'ils ont pris cette décision à cause de la fermeture obligatoire dans le cadre des restrictions de certaines activités .

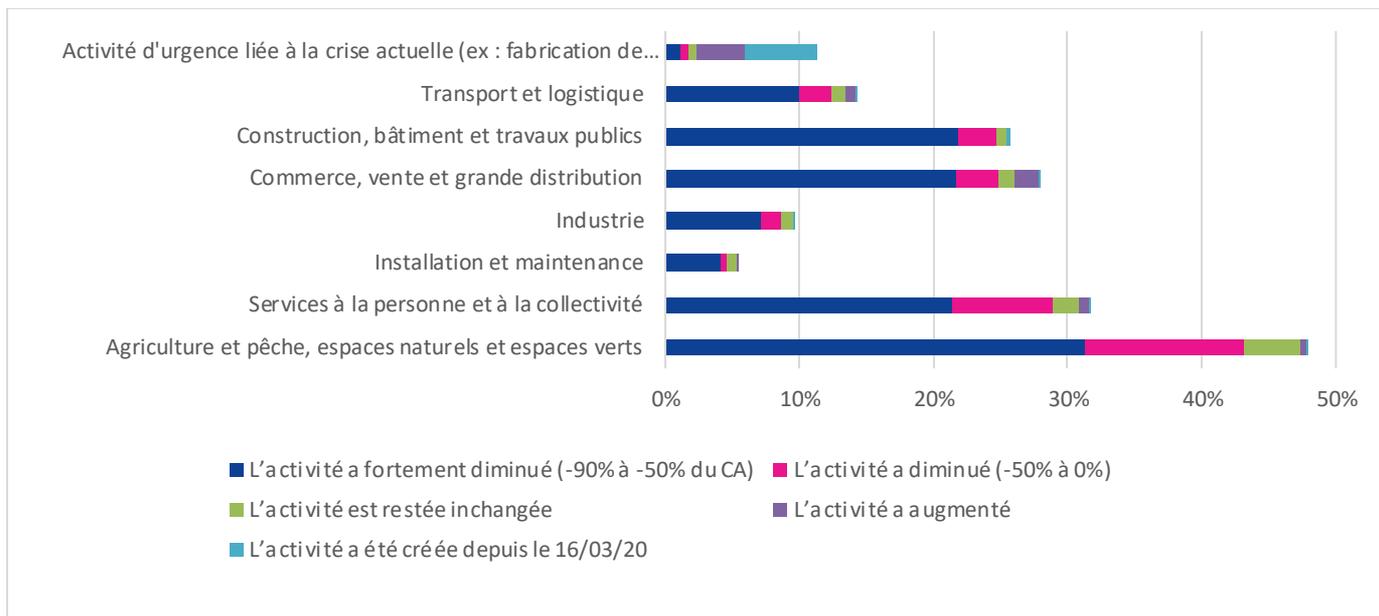
Source : Dares, enquête flash Covid-19 IAE, mai 2020.

Champ : 3 658 SIAE ayant eu recours au chômage partiel ; France entière.

Toutes les activités sont en forte diminution, en particulier dans les services à la personne, mais des activités nouvelles sont développées dans 7 % des structures en réponses à l'épidémie

Tous les secteurs sont affectés par la chute d'activité (Graphique 2 et 3). Dans tous les secteurs, au moins 65 % des ACI et EI concernées, et 44 % des AI et ETTI, déclarent une chute de plus de 50 % de l'activité. L'activité dans le secteur agriculture et espaces verts (présent dans 48 % des ACI et EI et 60 % des AI et ETTI) a fortement diminué dans 65 % des ACI/EI et 44 % des AI/ETTI concernées. L'activité dans le secteur des services à la personne et à la collectivité est quant à elle plus dégradée : elle a fortement diminué dans 67 % des ACI/EI et 74 % des AI/ETTI concernées (qui sont aussi plus nombreuses : trois quarts ont une activité dans ce secteur).

Graphique 2 : Évolution des activités des ACI et EI depuis le début de la crise par secteur de métier

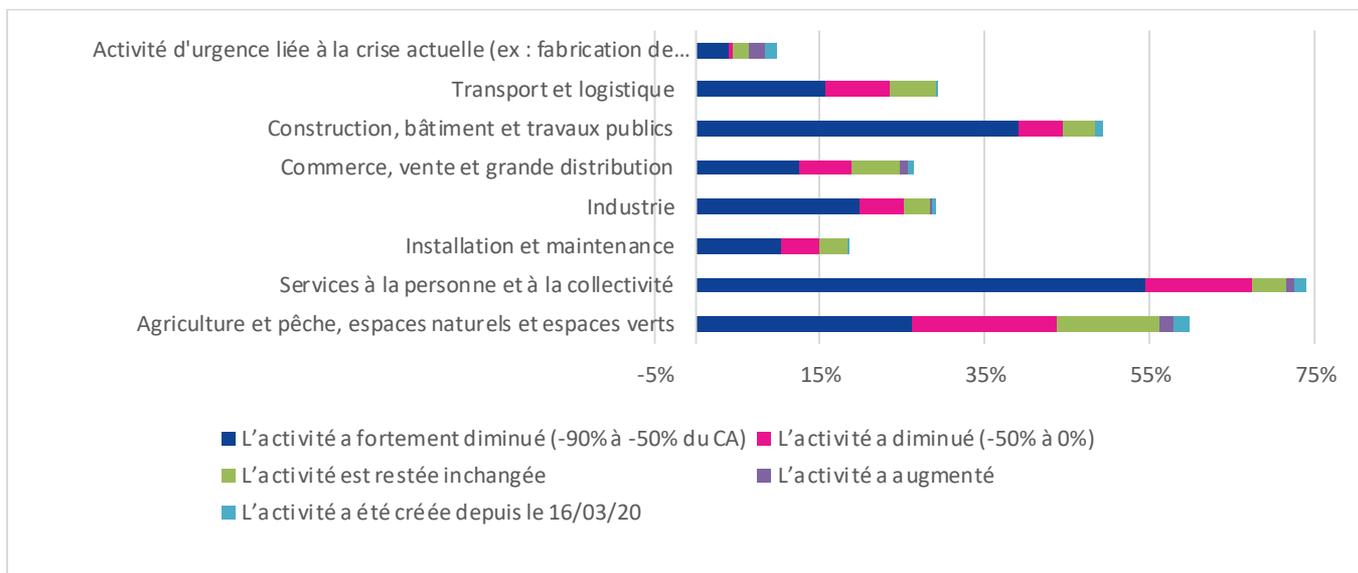


Note de lecture : 74 % des ACI et EI travaillant dans le secteur de l'industrie déclarent une forte baisse d'activité (-90 % à -50 % du CA).

Source : Dares, enquête flash Covid-19 IAE, mai 2020.

Champ : Ensemble des SIAE ; France entière.

Graphique 3 : Évolution des activités des AI et ETTI depuis le début de la crise par secteur de métier



Note de lecture : 68 % des AI et ETTI travaillant dans le secteur de l'industrie déclarent qu'il est beaucoup plus difficile de trouver des missions (-90 % à -50 %.)

Source : Dares, enquête flash Covid-19 IAE, mai 2020.

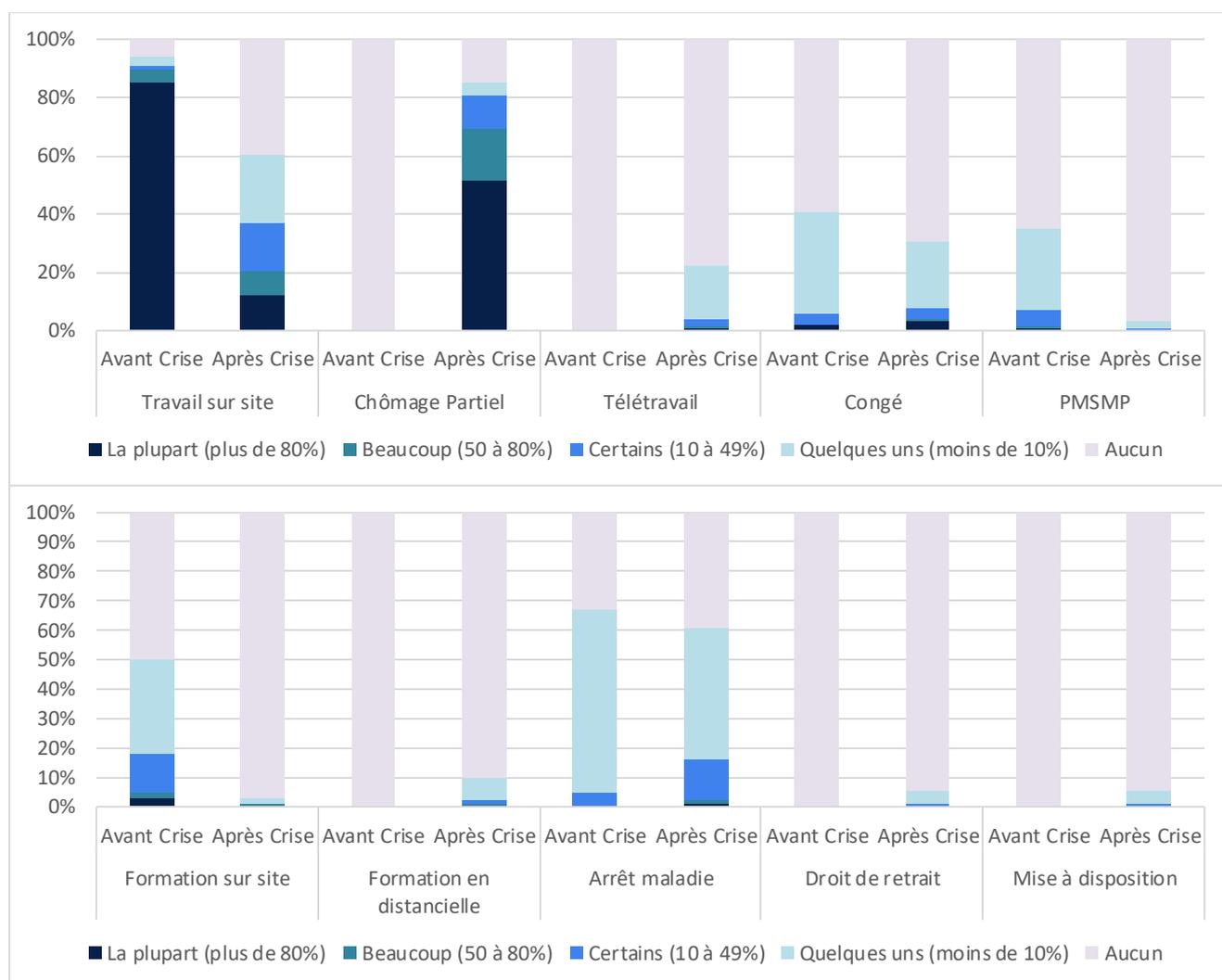
Champ : Ensemble des SIAE ; France entière.

30 % des structures multi-activité ont réaffecté une partie de leurs effectifs en réponse au contexte de crise. 7 % des structures déclarent avoir créé une nouvelle activité depuis le début de la crise sanitaire, tous secteurs confondus. Par ailleurs, **7 % des structures (9 % des ACI/EI et 4 % des AI/ETTI) ont augmenté ou créé une activité liée à l'urgence sanitaire : fabrication de masques, etc.**

Des salariés principalement au chômage partiel ; le télétravail et la formation à distance restent minoritaires

Avant la crise, le travail sur site était largement majoritaire puisque 85 % des structures déclaraient plus de 80 % de leurs effectifs dans cette situation avant la crise tandis qu'elles ne sont désormais plus que 12 % ; plus largement, la part des structures qui déclare plus de 50 % de leurs effectifs en travail sur site passe de 89 % à 20 % (Graphique 4). **La situation majoritaire pendant le confinement est devenue le chômage partiel**, qui concerne désormais plus de 80 % des effectifs en insertion dans 51 % des SIAE, et plus largement plus de 50 % des effectifs dans 69 % des SIAE.

Graphique 4 : Proportion de salariés concernés par ces différentes situations



Note de lecture : Avant la crise, 85 % des SIAE déclaraient que le travail sur site était la norme pour la plupart de leurs salariés (plus de 80 %). Depuis la crise, 12 % des SIAE déclarent que le travail sur site concerne la plupart de leurs salariés.

Source : Dares, enquête flash Covid-19 IAE, mai 2020.

Champ : Ensemble des SIAE ; France entière.

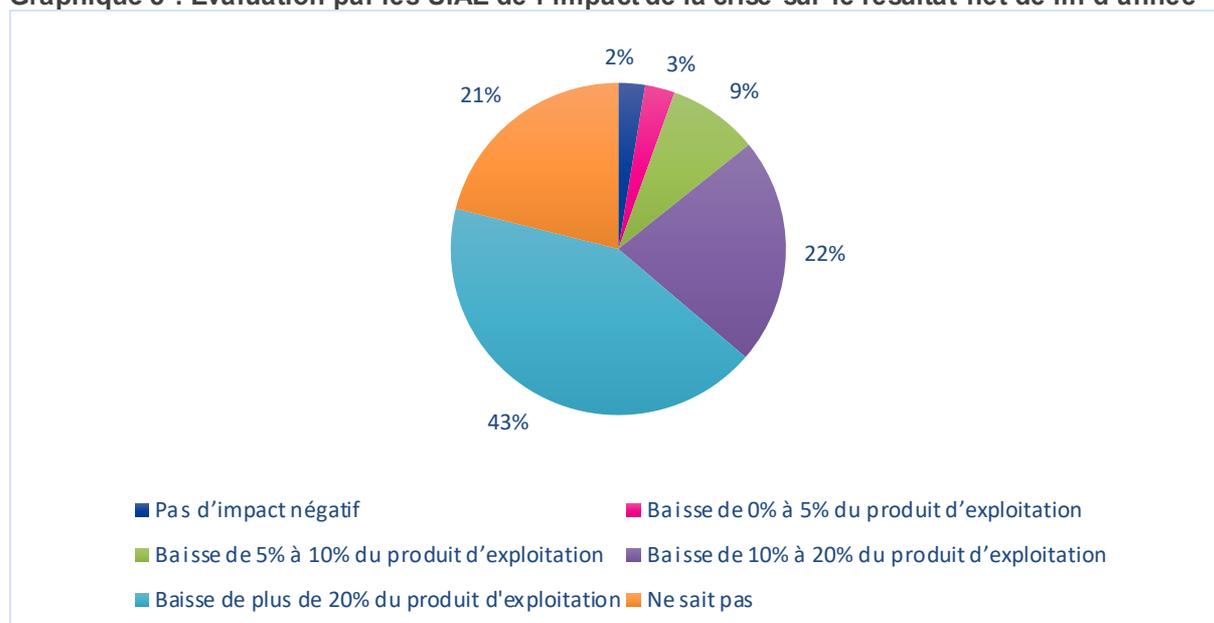
Le numérique ne semble permettre que très minoritairement de contrecarrer les effets de la crise sanitaire. Le télétravail est peu répandu : 78 % des SIAE déclarent n'avoir aucun de leurs salariés en insertion en télétravail, tandis que seules 4 % ont au moins 10 % de leurs salariés en télétravail. Les formations sur site, qui étaient mises en place dans 50 % des structures avant la crise, ne subsistent que dans 3 % des structures. Elles n'ont pu que très partiellement être compensées par des formations à distance, mises en place dans seulement 10 % des structures. Ces phénomènes peuvent vraisemblablement être expliqués par le fait que l'IAE s'adresse à un public éloigné de l'emploi, possédant peu de compétences et/ou d'équipements numériques, et dont les emplois sont réalisés majoritairement en présentiel. En outre, seules 15 % des structures ont mis en place des formations aux outils numériques au moins pour certains salariés.

En réponse à la crise, 52 % des structures ont toutefois pu mettre en place des formations ou informations sur les outils d'actualisation des droits sociaux (pour une partie des salariés au moins), et **86 % des mesures d'adaptation de l'accompagnement social et professionnel** (celles-ci concernant l'ensemble des salariés en insertion au sein de ces structures dans les deux tiers des cas).

Une majorité des structures anticipe des difficultés pour la reprise mais envisage déjà des solutions

Seules 2 % des structures n'anticipent pas d'impact négatif sur leur résultat net de fin d'année ; **43 % anticipent une baisse supérieure à 20 % et 22 % une baisse de 10 à 20 %**, à la date de l'enquête le 5 mai (Graphique 5). Afin d'y répondre, **seule une minorité de structures déclare envisager de réduire leurs effectifs** – 11 % leurs effectifs de salariés en insertion et 9 % les permanents ; 68 % des structures envisagent d'accentuer leurs efforts de démarchage commercial, 49 % de solliciter des subventions supplémentaires, 37 % de se repositionner sur de nouvelles activités, en majorité dans les secteurs services à la personne et à la collectivité (y compris services sanitaires et sociaux, nettoyage, etc.), agriculture et espaces verts, et commerce (Graphique 6).

Graphique 5 : Évaluation par les SIAE de l'impact de la crise sur le résultat net de fin d'année

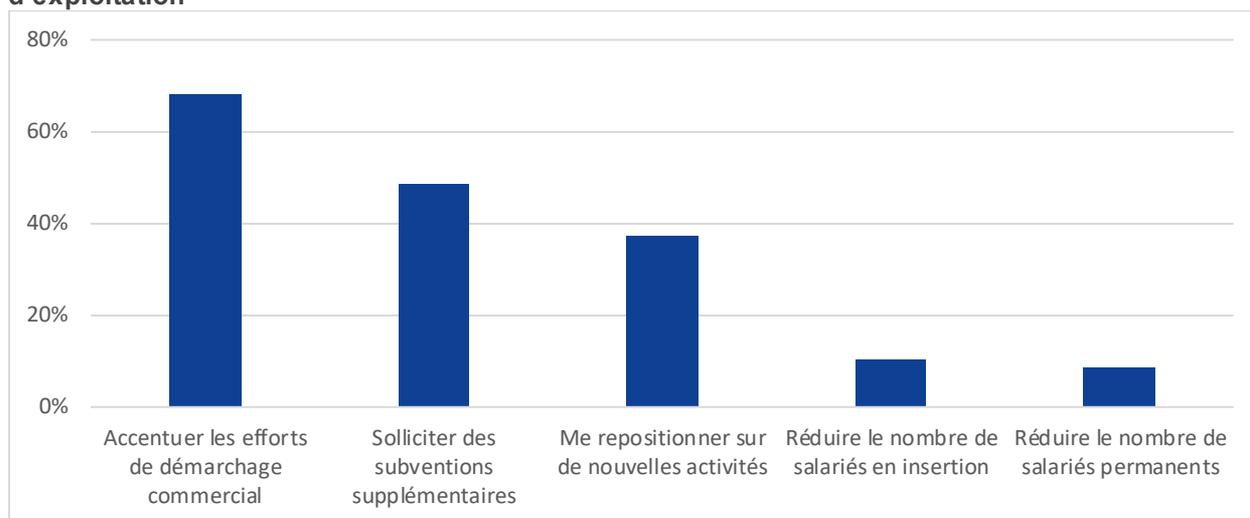


Note de lecture : 22 % des SIAE estiment que l'impact de la crise sera une baisse de 10 à 20 % de leur résultat net de fin d'année.

Source : Dares, enquête flash Covid-19 IAE, mai 2020.

Champ : Ensemble des SIAE ; France entière.

Graphique 6 : Mesures estimées nécessaires à prendre dans les 3 mois pour faire face aux pertes d'exploitation



Note de lecture : 49 % des SIAE veulent solliciter des subventions supplémentaires pour faire face aux pertes d'exploitation.

Source : Dares, enquête flash Covid-19 IAE, mai 2020.

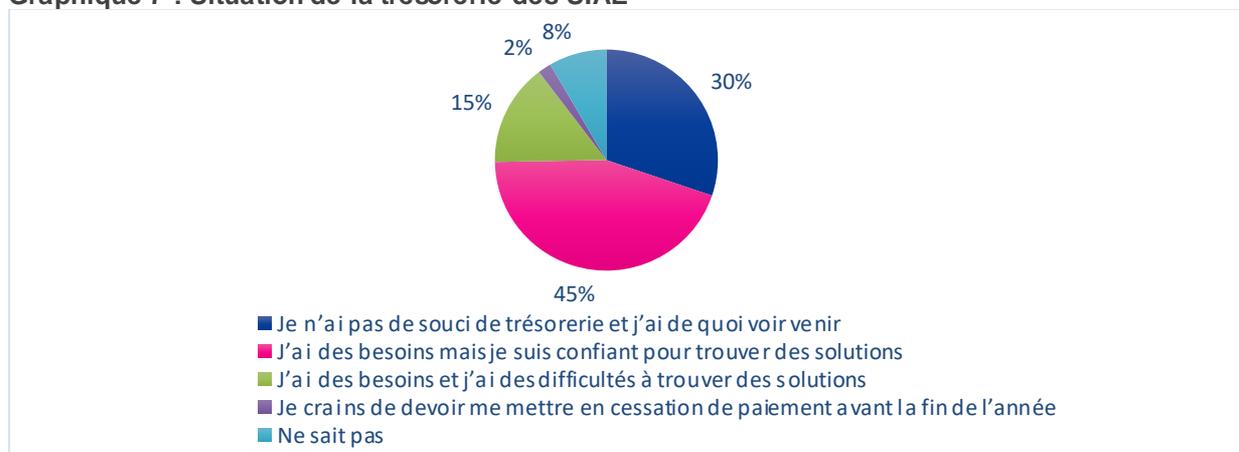
Champ : Ensemble des SIAE ; France entière.

15 % des structures déclarent des besoins de trésorerie et des difficultés à trouver des solutions, mais seules 2 % craignent de devoir se mettre en cessation de paiement avant la fin de l'année ; 45 % ont également des besoins mais sont confiantes pour trouver des solutions (Graphique 7).

Parmi les structures en difficulté, 36 % estiment leurs besoins de trésorerie à moins de 50 000 €, 38 % entre 50 000 € et 200 000 €, et 19 % ne savent pas encore évaluer leur besoin de trésorerie au moment de l'enquête. Afin de pallier leurs besoins, 42 % envisagent de réduire leurs investissements cette année, 38 % de demander un crédit à leur banque habituelle (et 6 % à une autre banque), 25 % de rallonger leurs délais fournisseurs, et 11 % de lever des fonds propres auprès d'un fonds d'investissement social ; 24 % n'envisagent pas encore de solution au moment de l'enquête.

La majorité des structures pensent que l'activité mettra 2 à 3 mois (37 %), ou plus de 3 mois (34 %) à revenir à la normale ; 6 % estiment que l'activité a été affectée durablement et ne reviendra pas à la situation antérieure.

Graphique 7 : Situation de la trésorerie des SIAE



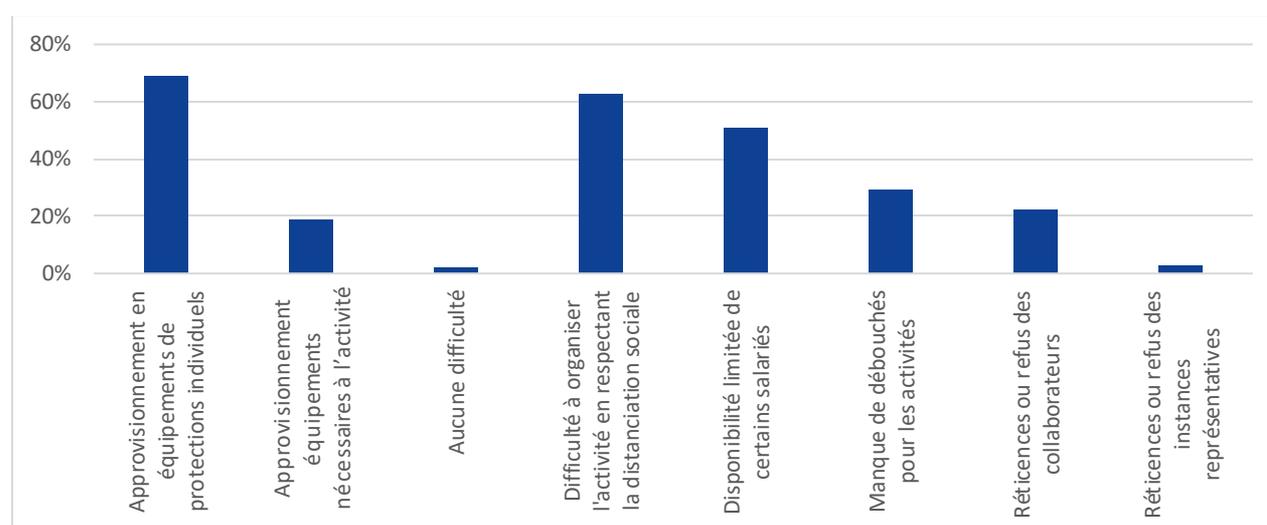
Note de lecture : 30 % des SIAE n'ont pas de problème de trésorerie.

Source : Dares, enquête flash Covid-19 IAE, mai 2020.

Champ : Ensemble des SIAE ; France entière

Pour la reprise d'activité, les principales difficultés anticipées sont pour 86 % d'ordre logistique ou organisationnel (respect de la distanciation, approvisionnement en équipements sanitaires...) **et pour 51 % une disponibilité limitée de leurs salariés (Graphique 8)**. Les problèmes de débouchés (29 %) ou d'approvisionnement (19 %) viennent ensuite. Certaines structures craignent en outre de devoir faire face à des problèmes humains tels que démobilisation, stress, ou autres problèmes psychologiques, d'abord pour leurs salariés en insertion – pour qui le confinement est venu s'ajouter à l'éloignement préexistant vis-à-vis de l'emploi – mais également pour les encadrants. D'autres problématiques moins spécifiques à l'IAE, mais d'autant plus prégnantes que les publics sont fragiles, sont également rapportées, à la fois pour les salariés – problèmes de garde d'enfants notamment pour les mères isolées, ou encore difficultés de transports – et pour les structures – les directeurs étant démunis face à l'organisation de la reprise d'activité et inquiets des éventuels risques juridiques encourus en cas de contamination sur site.

Graphique 8 : Principales difficultés rencontrées ou anticipées pour la reprise



Note de lecture : 69 % des SIAE estiment que l'approvisionnement en masques, gels et autres équipements de protections individuels sera une difficulté pour la reprise.

Source : Dares, enquête flash Covid-19 IAE, mai 2020.

Champ : Ensemble des SIAE ; France entière.

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

